

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2023

ÉLARGIR L'ASSIETTE DE LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES - (N° 1145)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CF40

présenté par
M. Naegelen

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« et le II s'appliquent »

les mots :

« s'applique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.